



BUREAU SYNDICAL DU TERRITOIRE D'ÉNERGIE ORNE
Mercredi 3 novembre 2021 – 14H00 au Te61
6 rue de Gâtel 61250 Valframbert

COMPTE-RENDU ET PRISES DE DÉCISIONS

Nombre de membres : 20, nombres de présents : 19, nombre d'absents : 1, nombre de pouvoirs : 1
L'an deux-mille vingt et un, le trois novembre à quatorze heures, le bureau syndical, légalement convoqué le vingt-sept octobre deux-mille vingt et un, s'est réuni en session ordinaire, à Valframbert, sous la présidence de Monsieur Philippe AUVRAY.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Philippe AUVRAY, Michel BELLENGER, Daniel BIGEON, Nicolas BOUCHÉ, Marc CARRÉ, Philippe CHALLIER, Michel COUSIN, Amale EL KHALEDI, Gérard FOURRÉ, Frédéric HARDY, Charles HAUTON, Jérôme LARCHEVÊQUE, Jean LECLERC, Henri LEROUX, Jean-Louis MARIE, Jean-Pierre MARTIN, Marc QUÉROLLE, Benoît RAULT, Françoise REIG-HAMELIN.

Était excusée : Valérie CHESNEL

Pouvoirs : Valérie CHESNEL a donné pouvoir à Amale EL KHALEDI.

Présents hors bureau syndical (équipe) : Julie BOISGONTIER, responsable communication, Lucile CHERON, assistante administrative et de direction, Isabelle THIERRY, responsable comptabilité, Cédric THOMAS, directeur technique et Christine THUILLIEZ, secrétaire générale et responsable pôle administratif.

Secrétaire de séance : Amale EL KHALEDI

Compte-rendu rédigé par Lucile CHERON

Le Président accueille les membres du bureau syndical, les remercie de leur présence et énonce les noms des excusés et des pouvoirs. Madame Amale EL KHALEDI est désignée comme secrétaire de séance. Le Président énonce l'ordre du jour comme suit :

- 1) Attribution du marché de Tourouvre au Perche « Chaufferie – Bois » (vote)
- 2) Signature de la convention « Accord partenariat Région – TEN » (vote)
- 3) Attribution du Marché « Élaboration d'un SDIRVE » en groupement avec le TEN (vote)
- 4) Création d'un groupement de commandes avec le TEN pour le marché « Diagnostic amiante et HAP » (vote)
- 5) Validation du programme urbain 2022 et subvention article 8 (vote)
- 6) Préparation du guide des aides 2022
- 7) Affaires et questions diverses
 - Bilan des matinales,
 - Point SEM,
 - Autres.

1 - Attribution du marché de Tourouvre au Perche « Chauffage – bois » (vote)

Monsieur le Président présente l'analyse faite par la commission d'appel d'offres du 3 novembre 2021 concernant le marché de travaux « création d'une chaufferie-bois et réseau de chaleur » à Tourouvre au Perche.

À la suite de la commission d'appel d'offres en date du 3 août 2021, une phase de négociation avec trois entreprises a débuté.

L'estimation du maître d'œuvre étant de 593 000 € HT (hors photovoltaïque, qui sera un investissement du Te61), plusieurs phases de négociation se sont suivies afin de tendre vers cet objectif.

3 meilleures OFFRES en négociation	AGRONERGY	EIFPAGE	ELAIRGIE
Note technique /40 – Pas de changement sur la note technique	17,5	13	26
	€HT	€HT	€HT
Offre à l'ouverture des plis (hors photovoltaïque)	1 302 552,20 €	954 100,86 €	864 837,45 €
<i>Offre à l'ouverture des plis (globale avec photovoltaïque)</i>	<i>1 327 702,20 €</i>	<i>986 281,32 €</i>	<i>890 364,70 €</i>
Offre après négociation = dernière offre (hors photovoltaïque)	1 093 374,87 €	831 268,92 €	833 843,04 €
<i>Offre après négociation = dernière offre (globale avec photovoltaïque)</i>	<i>1 118 524,87 €</i>	<i>863 449,38 €</i>	<i>859 370,29 €</i>
Résultat négociation € (Dernière offre – offre à l'ouverture des plis)	- 209 177 €	- 122 832 €	- 30 994 €
Résultat négociation %	- 16,1%	- 12,9%	- 3,6%
Offre avec moins-value toutes variantes MOE (hors variante N°11) (hors PV)	1 014 406,71 €	760 299,86 €	736 934,63 €
<i>Offre avec moins-value toutes variantes MOE (hors variante N°11) (avec photovoltaïque)</i>	<i>1 039 556,71 €</i>	<i>792 480,32 €</i>	<i>762 461,88 €</i>
Offre avec moins-value variantes « FAVORABLES » (hors photovoltaïque)	1 053 559,56 €	780 497,62 €	774 351,57 €
<i>Offre avec moins-value variantes « FAVORABLES » (globale avec photovoltaïque)</i>	<i>1 078 709,56 €</i>	<i>812 678,08 €</i>	<i>799 878,82 €</i>
Ecart final avec l'estimation MOE	73%	30%	28%
Note PRIX /60	44,5	59	60
NOTE TOTALE /100	62	72	86

Monsieur le Président informe les membres du bureau syndical que la commission d'appel d'offres, réunie le matin, a statué et retenu l'entreprise Éclairgie, basée à Argentan. La commune de Tourouvre au Perche n'a pas émis de désaccord sur le choix de la commission.

Après cet exposé, le bureau syndical accepte à l'unanimité l'attribution de ce marché à l'entreprise Éclairgie.

Cette acceptation bloque les prix et engage le Te61 auprès de l'entreprise mandataire. Ainsi, la demande de permis de construire modificatif peut être envoyée et l'avis consultatif des bâtiments de France sur le projet demandé.

Il est précisé que pour ce marché, le Te61 bénéficiera de subventions du département, de la Région et de l'Adème, soit environ 50% du prix total.

2 - Signature de la convention « Accord partenariat Région-TEN » (vote)

Monsieur le Président explique que deux premières réunions de travail avec les services de la Région les 29 septembre et 13 octobre derniers se sont déroulées autour du bilan de la première convention et des orientations envisageables pour la prochaine. Ensuite les membres du TEN se sont réunis le 21 octobre 2021 pour débiter la rédaction de la future convention sur la période 2022-2026.

Monsieur le Président précise que cette convention a pour objet de définir les orientations générales du partenariat entre la Région et le TEN en faveur de la transition énergétique normande pour la période 2022-2026.

Le Président donne lecture de la première ébauche de la convention aux membres du bureau. Elle est axée sur quatre points principaux :

- Accompagner les territoires dans la transition énergétique,
- Développer les actions de sobriété et d'efficacité énergétique,
- Développer la production d'énergies renouvelables,
- Développer les mobilités bas-carbone en Normandie.

Monsieur le Président rappelle que cette convention s'inscrit dans la continuité des grandes lignes directrices du TEN 2021-2026 :

- Renforcer les relations concessives (réseau de distribution d'électricité et du gaz) ;
- Accompagner les collectivités dans la rénovation énergétique de leurs bâtiments publics et de leurs réseaux d'éclairage public ;
- Être acteur de la production d'énergies renouvelables ;
- Structurer le développement des infrastructures de mobilité bas-carbone ;
- Consolider et étendre le champ des partenariats actuels.

Après échanges autour de ce projet, les membres du bureau syndical acceptent les termes de cette convention et autorisent le Président à signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre de celle-ci.

3 - Attribution du marché « élaboration d'un SDIRVE » en groupement avec le TEN (vote)

Monsieur le Président rappelle qu'un courrier a été envoyé à toutes les collectivités pour les inviter à transférer la compétence « infrastructure de recharge pour véhicules électriques » (IRVE) dans le cadre du schéma directeur mis en place en groupement avec le TEN. Ce schéma directeur a pour but de définir un maillage cohérent à l'implantation d'IRVE sur le territoire régional. Dans ce cadre, les services de l'Etat accompagneront financièrement le Te61 exclusivement sur les territoires des communes ayant transféré la compétence IRVE.

Monsieur le Président donne la parole à Cédric THOMAS afin de présenter l'analyse du SDEC14, qui a piloté le marché :

Thème	Points max	Setec Its	BDO-BIPE	ARTELIA
Note prix pondérée (40%)	8	7,51	5,62	6,95
Note mémoire pondérée (40%)	8	6,80	5,60	8,00
Note délais pondérée (20%)	4	2,00	4,00	3,33
TOTAL	20	16,31	15,22	18,28
Rang		2	3	1

C'est la société ARTELIA qui a été retenue pour réaliser le diagnostic et la prospective sur le SDIRVE, pour un montant total de 12 226,50 € HT pour le département de l'Orne.

Après cet exposé, les membres du bureau syndical acceptent l'offre de la société ARTELIA.

Les services du Te61 s'engagent à communiquer de nouveau auprès des communes pour présenter ce SDIRVE.

4 - Création d'un groupement de commandes avec le TEN pour un marché « Diagnostic amiante et HAP (hydrocarbure aromatique polycyclique) » (vote)

Monsieur le Président donne la parole à Cédric THOMAS concernant le projet de création d'un groupement de commandes avec le TEN pour un marché « diagnostic amiante et HAP »

En tant que maître d'œuvre, le Te61 a l'obligation de faire un diagnostic avant travaux pour l'amiante et l'HAP afin de protéger les entreprises et de prendre en charge le recyclage des déchets en cas de diagnostic positif. Il est proposé de mettre en place un marché groupé entre le SDEM50, le SDEC14, le SDE76 et le Te61 pour avoir une entreprise commune pour la réalisation des diagnostics sur le territoire.

Le Te61 se propose d'être coordonnateur de ce groupement de commandes. Aucun frais ne sera demandé.

Après échanges, les membres du bureau syndical acceptent la création de ce groupement de commandes et que le Te61 en soit le coordonnateur.

5 - Validation du programme urbain 2022 et subvention article 8 (vote)

Lors de la réunion de bureau du 29 septembre 2021, une liste de travaux d'effacement des réseaux en milieu urbain, enregistrée au Te61, a été présentée.

Afin de budgétiser le programme travaux urbain, le Président présente le tableau des affaires, annexé ci-joint, pouvant être financées sur l'année 2022. Il précise que ces travaux sont financés sur fonds propres.

Il est proposé aux membres du bureau de valider le nouveau programme 2022 – article 8 cofinancé par le Te61 et Enedis tel qu'il est annexé. Le Président précise qu'ENEDIS subventionne à hauteur de 570 000€ le programme travaux Article 8 dès lors que l'ensemble du programme travaux proposé représente 90% de fils nus. Il est important de respecter ce critère afin de préserver le montant alloué par Enedis. À défaut, le montant s'en trouverait diminué.

Ce programme représente 1 900 000 € TTC de travaux qui sont sur l'urbain et le rural sur fond du Te61, les dossiers doivent être finalisés sous 24 mois.

Après délibération, les membres du bureau syndical valident le programme travaux urbain 2022 et le programme 2022 article 8.

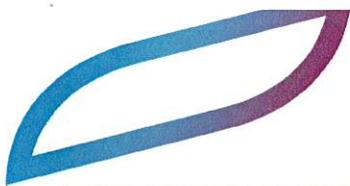
6 - Préparation du guide des aides 2022

Monsieur le Président donne la parole à Cédric THOMAS afin qu'il présente le projet de grilles tarifaires pour le guide des aides 2022.

Des nouveautés sont proposées sur les aides apportées aux communes « urbaines gardant la TCFE et d'un régime mixte » (en orange dans le tableau) :

- Réseau d'électricité : il est proposé une participation du Te61 à hauteur de 40 % subvention ENEDIS apportait 40 % auparavant). Afin de valoriser les transferts de compétences, 10 % supplémentaires seraient accordés en cas de transfert de la compétence « Gaz », 15 % en cas de transfert de la compétence « Éclairage public » et 10 % supplémentaires en cas de transfert d'une compétence et si 90 % de fils nus ;

- Éclairage public, il est proposé de mettre en place une participation à hauteur de 10 % ou 20 % selon le type de travaux (actuellement aucune participation).



		déléguées rurales d'un régime mixte	100% TCFE	d'un régime mixte			
AODE réseau d'électricité						HT	Te61
	Effacement	100 %	100 %	40 % + 10 % si Gaz + 15 % si EP + 10 % si transfert et 90 % fils nus	5 % des travaux		
	Renforcement DAC	100 %	ENEDIS	ENEDIS			
	Renforcement sur plainte client	100 %	ENEDIS	ENEDIS			
	Sécurisation	100 %	ENEDIS	ENEDIS			
	Sécurisation faible section	100 %	ENEDIS	ENEDIS			
	Extension BT	80 %	80 %	ENEDIS	5 % des travaux		
Compétence du Te61 MOA Te61	Type de travaux	Rural et communes déléguées rurales d'un régime mixte	Urbain reversant 100% TCFE	Urbain gardant la TCFE et urbain d'un régime mixte	MOE	Facturation HT ou TTC	Récupération TVA
EP (Inv et Fct)		1 000 000 €		Plafonné à 50k€	5 % des travaux	TTC	Collectivité
	Effacement	30 %	30 %	10 %			
	Extension	30 %	30 %	10 %			
	Taux de renouvellement	45 %	45 %	10 %			
	Mise en valeur du patrimoine	20 %	20 %	10 %			
	Rénovation d'armoire	35 %	35 %	10 %			
	Eradication des lampes à VM	70 %	70 %	20 %			
	Maintenance	18€/pt	18€/pt	18€/pt			
	Accident	Sur devis					
	Géoréférencement	50 %	50 %	50 %			

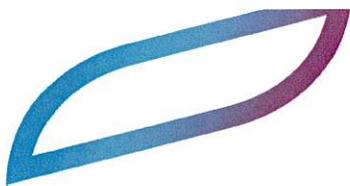
De plus, les services de la préfecture ont confirmé qu'une plaquette DETR 2022 est en cours d'élaboration. Elle sera présentée aux membres de la commission des élus DETR le 26 novembre prochain. La question d'une subvention DETR pour accompagner les travaux relatifs à l'éclairage public fera partie des différents points qui seront examinés lors de cette réunion.

La responsable communication, Julie BOISGONTIER, précise qu'un deuxième guide des aides spécifique « communes urbaines » sera édité afin de dissocier le régime urbain et le rural.

7 - Affaires et questions diverses

■ Bilan des matinales « rendez-vous découverte »

Julie BOISGONTIER, responsable communication, présente le bilan de satisfaction général, toutes sessions confondues, des « rendez-vous découverte » : 14 sessions au total se sont



déroulées, représentant 189 participants, soit 128 communes. La note de satisfaction moyenne est de 8,9/10.

Concernant la durée de la réunion, les animations, les invitations et les inscriptions, uniquement des réponses « très satisfaisantes » ou « satisfaisantes » ont été données. L'horaire semble adapté aussi. Quant aux sujets abordés, 150 participants ont répondu qu'il s'agissait de sujets très intéressants, et 36 qu'il s'agissait de sujets intéressants. Le top 3 des sujets que les invités souhaiteraient approfondir sont :

- L'éclairage public,
- L'enfouissement des réseaux,
- Le groupement d'achats d'énergies.

Au total, 169 personnes souhaitent participer à d'autres « rendez-vous découverte ». Une question a divisé les participants en deux : la nécessité d'un temps d'échange convivial autour d'un repas à la suite de la présentation.

■ Point SEM

Monsieur le Président informe les membres du bureau qu'après actualisation des statuts du Te61 lors du comité syndical du 29 septembre 2021, la préfecture a accepté les délibérations qui en découlaient. Le Te61 est maintenant dans l'attente de l'arrêté préfectoral validant la modification des statuts du Te61.

Le 22 novembre prochain une réunion est prévue pour la signature de la SEML « Ener61 » avec les différents partenaires. Elle deviendra alors un outil financier supplémentaire pour la transition énergétique à compter du 1^{er} décembre 2021.

■ Géothermie

Madame Françoise REIG HAMELIN questionne l'assemblée sur la possibilité de développer une compétence supplémentaire au sein du Te61 : la géothermie. Elle précise qu'il s'agit d'une énergie renouvelable qui aurait sa place au Te61 et qui pourrait être proposée aux collectivités.

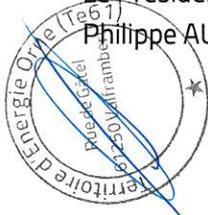
Monsieur le Président prend note de la remarque et précise qu'actuellement le Te61 ne dispose pas de compétences suffisantes, et qu'aucun syndicat normand n'a encore développé cette énergie à l'heure actuelle.

Fin de la séance à 15H30

La secrétaire de séance
Amale EL KHALEDI



Le Président
Philippe AUVRAY



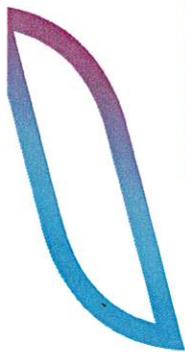
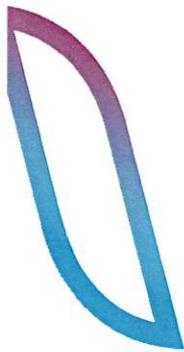


Tableau du programme urbain

Souhait	Financement	Compétence	Collectivité	Localisation	Délibération	Montant de Tx retenu € TTC sans IMOE
2022	2022		ALENÇON	Boulevard Mézeray - Lycée Alain	05/07/2021	72 000,00 €
2022	2022		ALENÇON	Rue Claude Chappe voie privée - remplace dossier 2021 - Condé sur Sarthe 149k€ TTC	02/06/2017	136 200,00 €
2022	2022		ARGENTAN	Quartier des Trois Croix - dossier complet 720 000€	15/02/2021	110 000,00 €
2022	2022	Gaz	BAGNOLES-DE-L'ORNE-NORMANDIE (Commune déléguée de BAGNOLES-DE-L'ORNE)	Boulevard Albert Christophe	22/01/2018	272 500,00 €
2022	2022		L'AIGLE	alentours du stade Foisy (Sports, rue d'Aigle, Rue du Buat)	08/02/2021	278 342,00 €
2022	2022	Gaz	LA FERTE MACE	Rue d'Alençon - selon coordination ENEDIS	17/02/2020	136 266,00 €
2022	2022		FLERS	Rue Jacques Durmeyer - rue du Parc - rue de la Fonderie	01/10/2021	353 760,00 €
2022	2022	100%	SAINT-LANGIS-LÈS-MORTAGNE	Chemin de la Folle Entreprise	30/11/2018	128 071,55 €
2022	2022		ST GEORGES DES GROSEILLERS	Rue de la Rainette,	05/10/2020	266 707,00 €
2022	2022		TINCHEBRAY	Boulevard du Midi - tranche 2 financière	04/12/2019	53 501,30 €
2022	2022		TINCHEBRAY	Rue de Domfront / rue de la Géôle	04/12/2019	240 000,00 €
TOTAL TTC						2 047 347,85 €



Article 8

Commune	Adresse	Montant travaux TTC+MOE	Fils nus en ml	Torsade en ml	Ratio	Participation ENEDIS
IGÉ	La Jardière	126 000,00 €	470		100%	37 800,00 €
RONAI	Le Bourg	210 000,00 €	1100		100%	63 000,00 €
L'AIGLE	Stade Foisy	292 259,52 €	580		100%	87 677,86 €
STE MARGUERITE DE CARROUGES	L'Etre Blanchet	86 767,38 €	182	30	86%	26 030,21 €
TESSE FROULEY	L'Erable	88 200,00 €	243	60	80%	26 460,00 €
LA CHAPELLE BICHE	Le Bourg	250 838,28 €	484	134	78%	75 251,48 €
SOLIGNY LA TRAPPE	Lotissement les Mariettes	173 775,00 €	616	240	72%	52 132,50 €
BAGNOLES-DE-L'ORNE-NORMANDIE (Commune déléguée de BAGNOLES-DE-L'ORNE)	Boulevard Albert Christophe	252 000,00 €	574		100%	75 600,00 €
FLERS	Rue Jacques Durmeyer - rue du Parc - rue de la Fonderie	371 448,00 €	1234	200	86%	111 434,40 €
ALENÇON	Boulevard Mézeray - Lycée Alain	75 600,00 €	230			22 680,00 €
TOTAL		1 926 888,18 €	5713	664	90%	578 066,45 €

Subvention Enedis maximum

1 900 000,00 €